

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE  
DU  
CONSEIL DE L'EUROPE**

**DELEGATION BELGE**

**Rapport de la deuxième partie de la Session ordinaire  
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe  
Strasbourg, 23-27 avril 2012**

**À l'ordre du jour de cette session figuraient les rapports suivants:**

- Vies perdues en Méditerranée: qui est responsable? (Résolution 1872)
- Égalité entre les femmes et les hommes: une condition du succès du Printemps arabe (Résolution 1873 et recommandation 1966) Rapporteur: la sénatrice F. Saïdi
- La promotion d'une citoyenneté active en Europe (Résolution 1874)
- La bonne gouvernance et l'éthique du sport (Résolution 1875)
- La nécessité de combattre le trucage de matchs (Résolution 1876 et recommandation 1997)
- La protection de la liberté d'expression et d'information sur l'internet et les médias en ligne (Résolution 1877 et recommandation 1998)
- La situation en Syrie (Résolution 1878)
- La situation des personnes déplacées dans le Caucase du Nord et retournées dans la région (Résolution 1879)
- Suivi des travaux de l'Assemblée parlementaire par le Comité des Ministres (Résolution 1880 et recommandation 1999)
- Pour une politique appropriée en matière de paradis fiscaux (Résolution 1881) Rapporteur: le député D. Van der Maelen
- Des pensions de retraite décentes pour tous (Résolution 1882 et recommandation 2000)

\* \* \* \* \*

**Délégation belge à l'Assemblée:**

*Représentants*

M. Daniel Bacquelaine (MR)  
M. Piet De Bruyn (N-VA)  
M. Armand De Decker (MR)  
Mme Daphné Dumery (N-VA)  
M. Philippe Mahoux (PS)  
M. Patrick Moriau (PS), Président  
M. Stefaan Vercamer (CD&V)

*Suppléants*

M. Guy Coëme (PS)  
Mme Cindy Franssen (CD&V)  
M. Danny Pieters (N-VA)  
Mme Fatiha Saïdi (PS)  
M. Ludo Sannen (sp.a)  
M. Dirk Van der Maelen (sp.a)  
Mme Kristien Van Vaerenbergh (N-VA)

\* \* \* \* \*

**Lors de la session, les personnalités suivantes se sont adressées à l'Assemblée:**

- M. David Lidington, ministre pour l'Europe, ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth, représentant la présidence du Royaume-Uni du Comité des Ministres
- M. Saad dine El Otmani, ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Maroc
- Mme Bassima Hakkoui, ministre de la Solidarité, de la femme, de la famille et du développement social du Maroc
- M. Zlatko Lagumdžija, ministre des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine

\* \* \* \* \*

**Élection du juge belge à la Cour européenne des droits de l'homme**

L'Assemblée a élu M. P. Lemmens comme juge belge à la Cour européenne des droits de l'homme pour succéder à Mme F. Tulkens. Le Professeur Lemmens est directeur de l'Institut des droits de l'homme à la KU Leuven. Son mandat de neuf ans commencera le 12 septembre 2012. Les juges sont élus par l'Assemblée à partir d'une liste de trois candidats présentée par chacun des pays ayant ratifié la Convention européenne des droits de l'homme. Les deux autres candidats étaient MM. A. Alen et P. Vandernoot.

\* \* \* \* \*

**Constitution belge**

Faisant suite à une recommandation de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme du 12 mars 2012, le Bureau de l'Assemblée a décidé de saisir la Commission de Venise pour avis sur la suspension de la procédure d'amendement constitutionnel en Belgique.

\* \* \* \* \*

**Vies perdues en Méditerranée: qui est responsable? (Résolution 1872)**

L'Assemblée part du constat inquiétant qu'en 2011, au moins 1.500 personnes ont perdu la vie en cherchant à traverser la Méditerranée.

L'Assemblée a examiné un cas particulièrement effrayant, à savoir le tragique accident survenu en mars 2011, au cours duquel 63 personnes tentant de fuir le conflit en Libye ont péri en mer.

Elle estime que l'absence de réaction aux appels de détresse et l'absence de responsabilité pour la recherche et le sauvetage font partie d'un ensemble de défaillances ayant contribué à la mort de ces 63 personnes.

L'Assemblée affirme que parmi ceux qui se partagent la responsabilité figurent les autorités chargées des opérations de recherche et de sauvetage en mer, l'Otan, les pays dont les pays battaient pavillon dans la zone en question, les autorités libyennes et les trafiquants sans scrupules.

L'Assemblée souligne que, dans cette affaire, il y a eu des défaillances à différents niveaux et que maintes occasions de sauver les personnes à bord ont été perdues.

Elle invite l'Otan, ainsi que les parlements nationaux des pays concernés, à mener des enquêtes sur l'incident et à fournir des informations supplémentaires.

De manière plus générale, l'Assemblée énonce dès lors une série de recommandations pour éviter que de telles tragédies ne se reproduisent à l'avenir.

## **Égalité entre les femmes et les hommes: une condition du succès du Printemps arabe (Résolution 1873 et recommandation 1996)**

L'Assemblée invite les pays de la rive sud de la Méditerranée en transition démocratique, à engager des réformes pour améliorer le statut des femmes et pour supprimer toute forme de discrimination à leur égard, et à promouvoir la représentation des femmes dans les instances publiques élues.

Selon l'Assemblée, ces pays devraient aussi mettre la législation concernant le statut personnel et le droit de la famille en conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains, et introduire un cadre légal pour prévenir et poursuivre toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

L'Assemblée invite également les pays de la région à considérer les perspectives de dialogue parlementaire offertes par le statut de «partenaire pour la démocratie», le parlement de Maroc ayant été le premier à bénéficier de ce statut en juin 2011.

L'Assemblée salue les initiatives prises par le Secrétaire Général et d'autres organes du Conseil de l'Europe, afin d'établir un dialogue plus étroit avec les pays de la région, notamment le Maroc et la Tunisie. Elle appelle le Comité des Ministres, l'organe exécutif du Conseil de l'Europe, à poursuivre cette ligne d'action par le biais du dialogue politique et de plans d'action pour chaque pays - élaborés en consultation avec les autorités des pays concernés - en s'assurant que l'égalité hommes-femmes et l'amélioration du statut des femmes soient une priorité.

Dans son intervention, *la sénatrice F. Saïdi*, rapporteur de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, a souligné pouvoir résumer ces visites au Maroc et en Tunisie en trois mots: espoir, crainte et vigilance.

Espoir, parce que les droits des femmes se sont imposés à l'agenda politique au lendemain des révolutions. La crainte est celle de voir les femmes perdre, sous la poussée des partis islamistes qui sont sortis renforcés de toutes les élections ayant eu lieu dans la région, les acquis qu'elles ont obtenus. Vigilance, enfin, parce que c'est dans un état d'alerte permanent que sont engagées les forces progressistes féministes qui veillent sur les acquis engrangés, tout en tentant de les renforcer.

Selon l'oratrice, les partis religieux qu'elle a rencontrés lui ont assuré que les droits des femmes seraient respectés, mais force est de constater que la vision de la place de la femme au sein de la société lui trace des frontières délimitées par l'espace familial et un rôle traditionnel en tant que mère et épouse. L'un des éléments qui est souvent revenu dans les discussions en Tunisie est celui de l'inclusion de la charia comme source principale de droit inscrite dans la Constitution. Au Maroc, l'article 475 du Code pénal permet à un violeur d'épouser sa victime.

La sénatrice a souligné qu'il faut multiplier et renforcer les programmes de coopération et inclure dans les priorités l'amélioration du statut des femmes et la lutte contre toutes les formes de violence qui leur sont faites. Les instances du Conseil de l'Europe, tels que la Commission de Venise et le Comité des Ministres, doivent mettre leur expérience et leur expertise à disposition de ces pays. Il faut également renforcer les associations, les syndicats et la société civile dans les pays concernés. Il faudrait créer un réseau de femmes pour échanger les bonnes pratiques et les expériences. Et il importe avant tout de miser sur les jeunes, qui sont les citoyens de demain. L'éducation est évidemment un facteur indéniable de promotion des droits humains et d'égalité.

\* \* \* \* \*

### **La promotion d'une citoyenneté active en Europe (Résolution 1874)**

L'Assemblée souligne l'importance des bonnes pratiques au niveau local pour contribuer à améliorer la qualité et l'image de la démocratie aux niveaux national et international.

Elle place la participation et la consultation au cœur de la citoyenneté active et soutient la mise en place, à l'intérieur du Conseil de l'Europe, de mesures de coordination visant à obtenir de meilleurs résultats pour la démocratie à l'échelon local et régional (le «*Programme unique*»).

L'Assemblée conseille également de renforcer la coordination et les mécanismes de travail entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et de concevoir de nouveaux systèmes en relation avec le Programme unique du Conseil de l'Europe, au fur et à mesure qu'il se développe.

Dans sa résolution, l'Assemblée lance différentes idées sur les moyens d'accroître la participation des citoyens aux décisions qui les concernent. Ainsi, elle appelle les États membres du Conseil de l'Europe à prendre des dispositions pour faciliter l'échange d'expérience entre les villes et les gouvernements, en mettant l'accent sur les exemples de moyens pratiques utilisées pour renforcer la participation et mettre en valeur la citoyenneté et la bonne gouvernance au niveau local.

L'Assemblée les invite également à prendre des dispositions pour mettre en place des conseils de jeunes qui seraient en relation avec leurs instances de décisions locales ou nationales, afin de donner aux jeunes la possibilité d'intervenir dans les décisions les concernant.

\* \* \* \* \*

### **La bonne gouvernance et l'éthique du sport (Résolution 1875)**

L'Assemblée souligne que le sport peut être un puissant vecteur de transmission de valeurs et de modèles comportementaux positifs, en particulier pour les jeunes.

Mais elle constate que dans le sport professionnel mondialisé, les grosses sommes d'argent en jeu amplifient le risque de dérives et d'actions criminelles - dopage, manipulation des résultats sportifs ou autres formes de corruption. De plus, les enjeux de pouvoir qui affectent la gouvernance aux plus hauts niveaux du sport et une certaine opacité des processus décisionnels, sont des questions préoccupantes.

Bien que toutes les disciplines sportives soient concernées, le football se trouve dans la ligne de mire. Ainsi, l'Assemblée appelle la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) à prendre les mesures nécessaires pour éclaircir pleinement les faits sous-jacents aux divers scandales qui, dans les dernières années, ont terni son image et celle du football international. Elle est d'avis qu'il faut en particulier étendre les compétences de son comité éthique afin qu'il puisse procéder à des enquêtes internes.

Dans sa résolution, l'Assemblée propose un ensemble complet de lignes directrices sur la bonne gouvernance et l'éthique du sport, pour application par les instances sportives internationales et nationales et les gouvernements. Ces principes visent à promouvoir le fair-play financier et à lutter contre les flagrantes inégalités financières entre clubs, à protéger les jeunes sportifs et à améliorer la transparence et la responsabilité des organes de direction du sport.

\* \* \* \* \*

### **La nécessité de combattre le trucage de matchs (Résolution 1876 et recommandation 1997)**

L'Assemblée s'inquiète de l'ampleur prise par la manipulation des résultats sportifs. Les sommes d'argent considérables mises en jeu dans les paris sportifs suscitent l'intérêt croissant des organisations criminelles. Dès lors, il ne s'agit pas seulement de l'atteinte aux valeurs sportives et à la réputation des sportifs, des organisations sportives internationales ainsi que des opérateurs de paris sportifs, ce phénomène menace également l'ordre public et la prééminence du droit.

Pour lutter avec succès contre la manipulation des résultats sportifs, l'Assemblée invite les États membres, les institutions sportives nationales et internationales - et en particulier le Comité International Olympique (CIO) - et les opérateurs de paris sportifs à mieux travailler ensemble.

L'Assemblée estime qu'il est urgent de mettre en place une série de mesures de prévention et de répression, concernant, entre autres: la sensibilisation et la formation des jeunes sportifs, l'interdiction des paris sur les compétitions les plus vulnérables à des tentatives de corruption, l'harmonisation des législations nationales et l'adoption de sanctions dissuasives, le renforcement de la coopération nationale et internationale entre les autorités judiciaires et la police.

Par ailleurs, l'Assemblée invite tous les États membres du Conseil de l'Europe à appuyer les travaux de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) visant l'élaboration d'une convention européenne sur le trucage des matchs, qui offrirait un cadre juridique général et une plateforme de coopération pour préserver l'intégrité du sport et la prééminence du droit.

\* \* \* \* \*

### **La protection de la liberté d'expression et d'information sur l'internet et les médias en ligne (Résolution 1877 et recommandation 1998)**

L'Assemblée demande aux États membres de garantir le respect de la liberté d'expression et d'information sur l'internet et les médias en ligne par les pouvoirs publics et les organes privés.

Elle s'inquiète que les sociétés privées puissent porter atteinte aux droits de leurs usagers en leur refusant l'accès aux informations, ou en le bloquant, pour des raisons commerciales ou autres.

L'Assemblée précise qu'en même temps, les intermédiaires de médias fondés sur les nouvelles technologies d'information et de communication doivent être tenus responsables des contenus illicites, une attention particulière devant être accordée à la pédopornographie et aux contenus incitant à la discrimination xénophobe et raciste, à la haine, à la violence ou au terrorisme.

Selon l'Assemblée, les États membres devraient aussi encourager les intermédiaires, tels que les fournisseurs de services ou d'accès internet, ou les compagnies de télécommunications ou de téléphonie mobile, à mettre en place des codes de conduite autorégulés en vue de respecter le droit de leurs usagers à la liberté d'expression et d'informations, en veillant à ce que les tribunaux nationaux soient compétents en cas de violation.

Se référant aux nombreuses préoccupations exprimées à encontre de l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC), l'Assemblée invite également les États à poursuivre les consultations publiques sur la future législation nationale découlant de l'ACAC.

\* \* \* \* \*

### **La situation en Syrie (Résolution 1878)**

L'Assemblée condamne fermement les graves violations des droits de l'homme commises par les forces militaires syriennes, ainsi que les violations perpétrées par certains groupes armés combattant le régime. Elle déplore aussi les violations persistantes du cessez-le-feu prévu par le plan de paix de Kofi Annan et le nombre croissant de victimes.

L'Assemblée souligne que pendant plus d'un an, la communauté internationale, sur qui pèse une lourde responsabilité, a été incapable de convenir d'une action contre la Syrie - avec deux projets de résolution des Nations Unies qui avaient fait l'objet d'un veto de la part de la Russie et de la Chine. Elle salue dès lors l'émergence progressive d'une position commune de la communauté internationale avec l'adoption à l'unanimité de deux résolutions des Nations Unies les 14 et 21 avril 2012, autorisant le déploiement en Syrie d'observateurs militaires non armés de l'ONU pour rendre compte de la mise en œuvre de la cessation totale de la violence armée.

L'Assemblée souligne que la mise en œuvre du plan de paix de Kofi Annan et l'arrêt total des violences devraient au final garantir la transformation démocratique en Syrie, créer progressivement les conditions propices à la mise en place d'un processus politique, dirigé par les Syriens, et à terme, à la conduite d'élections libres et équitables.

L'Assemblée invite les groupes d'opposition nationale à s'unir, afin de se présenter en tant qu'alternative légitime offrant à tous les citoyens syriens, quelles que soient leur origine ethnique, leur culture et leur religion, la perspective d'une Syrie démocratique et pluraliste.

\* \* \* \* \*

### **La situation des personnes déplacées dans le Caucase du Nord et retournées dans la région (Résolution 1879)**

L'Assemblée souligne l'importance de traiter les aspects humanitaires des déplacements de longue durée dans le Caucase du Nord.

L'Assemblée reconnaît que les autorités de la Fédération de Russie ont déployé d'importants efforts pour aider les personnes déplacées de force dans le Caucase du Nord. Grâce à ces efforts, les conditions de vie d'un grand nombre de personnes déplacées ont été améliorées, mais elles sont encore nombreuses à ne pas jouir pleinement de leurs droits après, pour certaines, vingt ans de déplacement. Les difficultés d'accès à un logement décent, à un emploi, aux documents officiels, tout comme l'insécurité persistante, des mécanismes inefficaces d'indemnisation en cas de perte d'un bien et le choix restreint des lieux de résidence possibles demeurent des sources permanentes de préoccupation, avec pour conséquence, au fil du temps, une vulnérabilité accrue de certaines personnes déplacées.

L'Assemblée estime qu'il convient de redoubler d'efforts afin de parvenir à des solutions durables pour les personnes qui sont encore déplacées. Ceci suppose une meilleure collecte de données et d'informations, des programmes ciblés répondant à leurs besoins spécifiques, le contrôle du caractère durable des solutions qui leur sont proposées et l'intensification des efforts pour imposer la paix dans la région. L'Assemblée fait remarquer que la Fédération de Russie est un État riche et capable, ce qui devrait lui permettre de conforter les résultats positifs déjà obtenus et d'améliorer encore la situation des personnes déplacées.

\* \* \* \* \*

### **Suivi des travaux de l'Assemblée parlementaire par le Comité des Ministres (Résolution 1880 et recommandation 1999)**

Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> du Statut du Conseil de l'Europe, le Comité de Ministres et l'Assemblée parlementaire portent une responsabilité partagée en ce qui concerne le bon fonctionnement du Conseil de l'Europe.

Les initiatives de l'Assemblée sont indispensables à l'Organisation, mais elles ne peuvent se concrétiser sans le soutien du Comité des Ministres. Le renforcement du dialogue entre les deux organes statutaires et celui de la coordination de leurs actions et positions sont essentiels pour répondre aux objectifs de la réforme du Conseil de l'Europe que sont notamment le renforcement de l'action externe et de la visibilité de l'Organisation.

De son côté, l'Assemblée s'engage à ce que ses recommandations soient politiquement pertinentes et forment des propositions cohérentes pour respecter les priorités générales du Conseil de l'Europe.

Parallèlement, le Comité des Ministres s'engage notamment à mettre en place une procédure formelle de consultation de l'Assemblée sur les projets de nouveaux instruments juridiques et à examiner les recommandations de l'Assemblée de façon approfondie afin de leur donner un suivi concret.

\* \* \* \* \*

### **Pour une politique appropriée en matière de paradis fiscaux (Résolution 1881)**

L'Assemblée part du constat que les États membres du Conseil de l'Europe perdent chaque année des milliards du fait de l'évasion ou de la fraude fiscale, qui sont facilitées par les paradis fiscaux et les centres financiers offshore. Cette fraude massive de la part de riches individus et d'entreprises nuit non seulement aux contribuables ordinaires et aux finances publiques, mais elle menace aussi la bonne gouvernance, la stabilité macroéconomique et la cohésion sociale.

Grâce aux pressions publiques croissantes, la coopération internationale s'est intensifiée, notamment au niveau du G20, pour s'attaquer aux causes profondes posées par les paradis fiscaux. Toutefois, la situation est encore loin d'être satisfaisante et il reste encore des progrès à faire pour mettre fin aux échappatoires légales et aux zones grises.

Selon l'Assemblée, il s'agit d'une obligation morale de s'attaquer aux distorsions mondiales entraînées par les pratiques fiscales dommageables, tels que le secret bancaire, le manque de transparence et de surveillance publique effective, le dumping réglementaire et les techniques comptables abusives à l'intérieur des entreprises multinationales, ...

Dans sa résolution, l'Assemblée invite le FMI et l'OCDE, ainsi que les États membres du Conseil de l'Europe, à prendre des mesures pour surveiller de manière plus stricte le système financier offshore, harmoniser les régimes fiscaux nationaux (en particulier au sein de l'UE), exiger une responsabilité sociale accrue des entreprises et accroître la responsabilité et la transparence en matière de fiscalité. Elle les invite également à s'orienter vers l'échange automatique d'informations en matière fiscale.

Dans son intervention *le député D. Van der Maelen*, rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, a tout d'abord cité quelques statistiques et quelques chiffres pour convaincre tous ses collègues de la nécessité d'avoir une politique appropriée en matière de paradis fiscaux. Il a souligné que l'évasion fiscale et la fraude fiscale via les paradis fiscaux permettent à de riches individus, ainsi qu'à des entreprises multinationales, de payer peu d'impôts. Selon l'orateur, chacun savait que l'impact des paradis fiscaux était considérable, mais on n'en a pas parlé jusqu'à la crise de 2008. Celle-ci a vu émerger un consensus international croissant pour régler la question des paradis fiscaux, dont le rôle a été évoqué au sein de forums internationaux tels que le G20, l'OCDE, l'Union européenne, le FMI et le Conseil de l'Europe. Ce dernier a même modifié, en 2010, la Convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. La communauté internationale a donc fait un effort pour endiguer la place des paradis fiscaux. Des accords bilatéraux ont été signés, qui permettent l'échange de données fiscales. Les modalités de mise en œuvre de ces accords d'entraide fiscale laissent toutefois à désirer. Mais en dépit de tels défauts, on ne saurait nier que des progrès ont été réalisés ces dernières années. L'OCDE estime que les efforts internationaux à l'encontre des paradis fiscaux non coopératifs ont permis à vingt pays de récupérer quelque 14 milliards d'euros sur les deux dernières années. L'orateur pense qu'il reste encore beaucoup plus de recettes fiscales susceptibles d'être récupérées grâce à une action cohérente et coordonnée aux plans national et international, ce qui est l'objectif de la présente résolution.

Dans son intervention, *le député P. Moriau* a fait remarquer que lors de cette session, trois thèmes qui semblent n'avoir rien en commun ont été abordés: le sport et l'éthique; le populisme et les paradis fiscaux. Et pourtant... L'incapacité dans ce monde globalisé de lutter contre la fraude fiscale - et chacun connaît le rôle de cet argent noir dans le sport - participe au rejet du politique traditionnel et concourt au succès des mouvements opportunistes. C'est pourquoi il félicite M. Van der Maelen pour son excellent rapport, qui donne un signal fort en faveur de la démocratie! Car, il y a en cette matière une dose d'hypocrisie qui frôle le superbe. Ainsi, chacun sait que lorsque Chelsea jouera sa finale contre le Bayern de Munich, deux équipes dont les budgets dépassent celui de la plupart des pays de la planète seront en présence. D'où vient cet argent? Sûrement pas des abonnements, des droits de télévision, ... De même, la liste de l'OCDE des paradis fiscaux frise le cynisme. Il n'y en a plus que cinq: Montserrat, Niue, Nauru, le Guatemala et l'Uruguay. Ainsi, par exemple, en Belgique, la première communauté étrangère y est désormais la communauté française. Après les SDF qui sont des «sans domicile fixe»; il y a désormais des SDF, «sans domicile fiscal». Selon l'orateur, il faut cesser de faire l'autruche. Il faut œuvrer pour une harmonisation, au moins au niveau européen, et à une collaboration renforcée au niveau global. Il ne faudrait pas imaginer que, depuis les efforts reconnus au sein du G20, du FMI, de l'OCDE, ou du Conseil de l'Europe, tout est réglé! Il faut s'attaquer aux paradis fiscaux, parce que cela constitue aujourd'hui une obligation au nom de l'équité et de l'humanité. «Entre le fort et le faible, c'est la liberté, et donc la sacro-sainte concurrence, qui opprime et c'est la loi qui protège.»

\* \* \* \* \*

### **Des pensions de retraite décentes pour tous (Résolution 1882 et recommandation 2000)**

Pour relever le double défi de l'évolution démographique (vieillesse de la population et espérance de vie plus grande) et des crises financière et économique, l'Assemblée demande aux États membres de prendre des mesures engagées pour assurer non seulement la durabilité des systèmes de retraite, mais aussi pour garantir des pensions de retraite décentes pour tous.

Ainsi, l'Assemblée invite les États membres à concevoir des systèmes nationaux de retraites qui reposent sur plusieurs piliers et combinent différentes sources de revenu au titre de la retraite, à savoir des modes de financement par répartition et par capitalisation. Elle souligne que les systèmes par répartition, basés sur la solidarité intergénérationnelle, devraient constituer le socle des systèmes de retraites.

Dans sa résolution, l'Assemblée demande également de définir des solutions adaptées pour les personnes ayant connu des phases de non-cotisation à la retraite (comme celles en charge de responsabilités familiales vis-à-vis des enfants ou des parents).

Par ailleurs, l'Assemblée demande instamment aux États membres ne l'ayant pas encore fait, de ratifier la Charte sociale européenne révisée, seul instrument contraignant du Conseil de l'Europe faisant référence aux droits des personnes âgées à des ressources suffisantes pour leur permettre de mener une existence décente.

\* \* \* \* \*